

## Point de vue

La RSE : un intérêt grandissant pour les entreprises  
et un rôle majeur pour les avocats

■ Par Florence RICHARD, Avocat Associé, KERSUS

Les entreprises sont nombreuses à considérer la Responsabilité Sociale des Entreprises comme un enjeu stratégique de leur avenir. Nombre d'entre elles ont compris qu'une gestion équitable et responsable de leurs activités, et de leur impact social et environnemental, était garante de développements et de performances durables.

**L'insécurité grandissante** quant aux conditions de mise en cause de la responsabilité d'une entreprise légitime l'intervention de l'avocat et en font un levier pour la promotion de la RSE dans ses missions de conseils et d'audit.

**L'avocat est au cœur de la prévention des risques** de l'entreprise. Par son regard d'expert sur la conformité réglementaire et par sa vision globale et transverse des activités de l'entreprise, il contribue à la diffusion de la RSE dans l'ADN de l'entreprise et *in fine* à sa performance globale.

**En tant que partenaires privilégiés des politiques RSE**, nous conseillons sur la bonne orientation dans le nouveau cadre normatif de la RSE, par un accompagnement sécurisé du développement de l'entreprise, sur la mise en œuvre d'une stratégie RSE, son intégration dans la gestion du risque, l'appréciation du rapport RSE et de ses implications juridiques, la mise en place d'outils opérationnels managériaux RH et juridiques innovants,...

**Ignorer la RSE n'est, en effet, pas sans risque** : litiges, civils et pénaux à l'encontre de l'entreprise, de sa direction, baisse de sa valorisation, perte des meilleurs talents, des



investisseurs, de la clientèle, de marchés et de partenaires, campagnes de dénigrement, risque social et prud'homal accru (visant à sanctionner les comportements pour harcèlements, discriminations, santé au travail, travail dissimulé), pouvoir d'appréciation de la conduite de l'entreprise par les juges,...

**Par nos missions de conseil, nous encadrons** les démarches RSE, porteuses

d'opportunités pour l'entreprise, visant à l'amélioration de son organisation interne, la mobilisation, la satisfaction et la loyauté de son personnel, l'attrait d'un investissement socialement responsable, la fidélisation de la clientèle, de bonnes relations avec les autorités et le public en général, la création d'une référence pour les partenariats, à travers des codes de bonnes conduites,...

“  
L'avocat contribue à la diffusion de la RSE dans l'ADN de l'entreprise  
”

**Il en résulte une performance qualitative pour**

**l'entreprise** : démarches qualité, normes de sécurité, abaissement des risques de conflictualité par la recherche de l'équité et la conformité réglementaire.

**Au-delà, le lien entre RSE et avocats** se traduit dans l'organisation de nos propres cabinets, par des codes de bonne conduite avec nos parties prenantes, empreints de la déontologie de la profession, par des activités pro-bono, et par de la formation sur la RSE.

**La RSE ne peut plus être un domaine d'activité en option.** Elle est une réponse positive aux exigences de gouvernance responsable et contribue à reconfigurer les modes d'organisation et de pilotage des performances de l'entreprise.

## Cette semaine

■ **PI : Dechert débauche** Marianne Schaffner et son équipe de chez Linklaters (p2)

■ **Orrick, Herbert Smith et Latournerie** sur les travaux de l'A 150 (p3)

■ **Salans et Jones Day** sur le rachat de Miyowa par Synchronoss (p4)

■ **Record des mouvements** d'associés en 2011 (p5)

■ **Jacques-Philippe Gunther**, nouveau managing partner de Willkie Farr & Gallagher (p6)